COMMUNE DE
MERSCH

# AVIS

**Objet:** **Administration communale de Mersch – Stabilisation des berges et déviation d'un passage pour piéton enjambant le cours d'eau « Alzette » à Mersch**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 17 août 2026, réf EAU-AUT-26-0780, concernant la stabilisation des berges et déviation d'un passage pour piéton enjambant le cours d'eau « Alzette » à Mersch, est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 28 août 2026 au 7 octobre 2026 inclus.

Mersch, le 25 août 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE MERSCH

le secrétaire adjoint, le bourgmestre,